

[Français]

LA CONSTITUTION

LE BILINGUISME JURIDIQUE—LE FACTUM DU MINISTRE DE LA JUSTICE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre.

Nous sommes nombreux au pays qui croyons que l'article 133 de la Constitution exige que les tribunaux servent ceux de certaines provinces dans les deux langues officielles du pays. Le cas de M. Duncan MacDonald, la cause qu'il présente, le point de vue que nous voulons faire ressortir à ce gouvernement, c'est que ni la société franco-manitobaine, ni «Alliance Quebec», ni plusieurs Canadiens ne partagent l'opinion de votre ministre de la Justice qui a déposé un factum à l'encontre de cette position restrictive en matière de droits linguistiques. Le premier ministre est-il prêt à soutenir ce factum, à le lire attentivement, à l'apporter dans votre bureau, à prendre une décision raisonnable là-dessus?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je pense que mon honorable ami sera d'accord avec moi à l'effet que ma position, celle de mon gouvernement, est fort limpide sur la question des droits des minorités. Les tribunaux au Canada, heureusement, ont toujours été là pour trancher les grandes questions d'actualité qui ont été soumises dans ce domaine. Il ne fait aucun doute que le Parlement du Canada et le gouvernement, que j'ai l'honneur de diriger, appuient entièrement les droits de nos minorités linguistiques là où elles se trouvent au Canada. Ce sont des droits vitaux, et nous allons maintenir cette défense en faveur de nos minorités anglophones ou francophones à travers le pays.

[Traduction]

ON DEMANDE LE RETRAIT DU FACTUM

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, j'ai une très brève question supplémentaire. Le premier ministre voudrait-il bien retirer le factum, le lire, l'étudier et revenir ensuite devant la Chambre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Quand la question de la protection des droits des minorités au Manitoba a été soulevée, monsieur le Président, nous avons adopté une position catégorique que n'approuvaient pas le chef de l'opposition ni certains de ses collègues. Je peux donc dire que nous sommes restés fidèles à nous-mêmes et, comme je l'ai dit au député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est, puisque le ministre de la Justice est absent, je vais prendre la question en note et j'y répondrai à la première occasion.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES—LES CONSULTATIONS

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Ce dernier nous avait promis des consultations. Or,

Questions orales

que constatons-nous? Le ministre des Finances n'a pas consulté la direction de Radio-Canada avant d'amputer son budget. Le ministre des Communications n'a même pas daigné répondre à une demande de députés de la région de Windsor, représentant les trois partis, qui réclamaient des consultations. Est-ce à cela que nous devons nous attendre? Ou bien le gouvernement va-t-il accepter d'entamer de véritables consultations afin de voir s'il est possible de corriger certaines erreurs dans l'application des compressions budgétaires, car il est évident qu'on n'a pas suffisamment tenu compte des répercussions sur le contenu canadien des émissions ni des intérêts régionaux?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, si le ministre des Finances avait consulté le président de Radio-Canada à l'avance, je pense que mon honorable ami l'aurait accusé d'interférence politique. Ce qui semble clair, c'est que le ministre des Communications et les autres représentants du gouvernement se sont comportés envers Radio-Canada d'une manière acceptable, en fonction des demandes du président de Radio-Canada. Nous sommes convaincus que l'indépendance de la Société a été respectée et que le président et les administrateurs de Radio-Canada ont présenté un nouveau programme de dépenses qu'ils jugeaient conforme aux intérêts de la Société. Notre intervention s'est limitée à cela, et nous respectons la décision du président de Radio-Canada et de ses collègues.

LES RÉPERCUSSIONS À WINDSOR (ONT.)

M. Howard McCurdy (Windsor-Walkerville): Le premier ministre ne peut quand même pas prétendre gagner sur les deux tableaux.

M. Hnatyshyn: Vous non plus.

M. le Président: Je ferai remarquer respectueusement au député qu'il ne peut pas poser d'abord une question assez longue et faire ensuite précéder sa question supplémentaire d'un préambule. Le député a-t-il une question?

M. McCurdy: Monsieur le Président, comment pouvons-nous croire le gouvernement quand il nous affirme que les compressions toucheront uniquement les frais généraux et l'administration, alors qu'à Windsor ce sont seulement les émissions qui ont été touchées?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Bien entendu, monsieur le Président, la décision est revenue au président de Radio-Canada. Si le député estime que la région de Windsor a été victime d'une injustice, je me ferai un plaisir d'aborder la question avec le ministre des Communications et d'attirer l'attention du président de Radio-Canada sur ce point. Je suis convaincu que, tout comme moi, il tient à ce que les habitants de Windsor soient traités avec la plus grande équité.